



## Protocole 2010

### Les négociations sont terminées. Le SPAC CFDT entame la procédure de consultation de ses sections syndicales.

La version 7 du projet de protocole, version définitive du protocole présentée par l'administration nous permet de faire le point sur un certain nombre de mesures obtenues ou non :

<p>Pas de mobilité géographique imposée. La CFDT demande la garantie que les personnels auront par ailleurs les moyens de pérenniser leur situation. La DGAC doit leur donner les moyens lorsque leurs fonctions disparaissent d'accéder à d'autres fonctions sans changer d'affectation géographique, y compris en utilisant le télétravail.</p>	<p>Obtenu</p>
<p>Amorce d'une mesure demandée depuis de nombreuses années par la CFDT, l'ébauche d'un plan de requalification des personnels administratifs est aujourd'hui sur la table : deux concours exceptionnels en 2012 pour les administratifs (40 postes d'assistants et 15 postes d'attachés) sont d'ores et déjà acquis. La CFDT demande que ces volumes augmentent fortement, en commençant dès 2011, et que la mesure soit réactivée jusqu'à la fin du processus de restructuration des services administratifs (au moins 2014)</p>	<p>Amélioré : 40 postes d'assistants en 2011, et 45 en 2012 ; 14 postes d'attachés en 2011 et 14 en 2012.</p>
<p>Une mesure pour l'ensemble du corps des TSEEAC, avec l'augmentation de plus de 30 points d'indice net pour le dernier grade du corps. Après 2 protocoles réservés à une minorité de TSEEAC, cette mesure globale correspond à la vision CFDT d'un progrès social pour tous</p>	<p>Amélioré : Indice brut terminal 702 pour le grade de classe exceptionnelle, avec allongement de la carrière.</p>
<p>Augmentation du nombre de postes TSEEAC par examen professionnel.</p>	<p>Obtenu : un examen professionnel spécifique pour les assistants d'administration détenteurs de la licence de surveillance.</p>
<p>Accès des assistantes de service social à l'examen professionnel d'attaché</p>	<p>OK</p>

<p>Dans l'attente d'un corps d'ICEAC digne de ce nom et acceptable par tous, intégration pour les conseillers et les attachés actuellement affectés sur des postes à recouvrement IEEAC, dès janvier 2011 dans le corps des IEEAC</p>	<p>Blocage de l'UTCAC (SATAC), celui-ci exigeant la même mesure pour les TSEEAC chefs de division, mesure inatteignable en raison de l'impossibilité d'intégrer statutairement en utilisant la Loi mobilité des agents de catégorie B dans un corps de catégorie A, même si les fonctions exercées sont celles d'un catégorie A. La CFDT obtient néanmoins la possibilité d'intégrer avec une RAEP le corps des ICEAC. De facto, les conseillers en sont exclus.</p>
<p>Augmentation des emplois fonctionnels pour les corps techniques et les attachés et élargissement de l'accès au CTAC (assistants de subdivision)</p>	<p>+ 8 emplois de chefs de service technique (ouvert aux Ica en chef)  + 20 emplois de Cutac fil. encadrement en 2012  + 20 emplois de Cutac filière technique en 2012  + 12 conseillers 1<sup>er</sup> niveau en 2012  + 8 conseillers 2<sup>e</sup> niveau en 2012  + 15 CSTAC en 2012</p>
<p>1% de la masse salariale utilisée pour augmenter les primes. A ce stade, cette mesure est totalement insatisfaisante, correspondant à une moyenne de 10 euros par mois et par personne !</p>	<p>Augmentation de 200 euros annuels pour les ouvriers d'Etat, 350 euros annuels pour la catégorie C, 430 euros annuels pour la catégorie B et 600 euros annuels pour la catégorie A en 2012.  + 1,9% de la masse indemnitaire pour les personnels techniques de la DGAC (IEEAC, ICNA, IESSA, TSEEAC).</p>
<p>Suppression de 496 emplois sur 3 ans.</p>	<p>Pas d'avancée.</p>
<p>Les mesures de concentration des missions (basses couches, services techniques, services supports), qui accompagnent les baisses d'effectif, font peser des interrogations sérieuses sur le niveau de service</p>	<p>Pas d'avancée.  Aucun plan sur les basses couches.  Menaces sur l'encadrement des terrains (GT encadrement maintenu).</p>
<p>La CFDT a demandé la suppression de la VRO, sauf si 1 VRO = 1 vacation.</p>	<p>GT VRO maintenu.</p>
<p>L'absence de mesure statutaire pour les Iessa est un véritable handicap à toute validation de ce document</p>	<p>L'obtention du Grade à accès fonctionnel (GRAF) pour le corps des ICEAC permettra un débouché concret (HEA) pour les IEEAC et les IESSA (le GRAF permet aux agents ayant accédé à ces emplois fonctionnels de conserver jusqu'à la fin de la carrière la rémunération atteinte. Actuellement les emplois fonctionnels offerts aux IEEAC et IESSA ne permettent pas cela ; lorsqu'ils quittent les fonctions HEA, ils perdent la rémunération associée à ce HEA. Cette mesure constitue une mesure miroir de ce qui a été obtenu par les ICNA dans l'accord « Licence »).</p>

<p>Des ambiguïtés persistent sur le corps d'encadrement et d'expertise : il ne saurait notamment être question pour la CFDT de valider une différence de valorisation du métier d'Iessa entre opérationnels d'un côté et experts ou encadrement de l'autre...</p>	<p>La création de ce corps ne se traduit ni par la disparition du corps des IESSA, ni par sa scission. Pour les IESSA, l'accès au corps ICEAC est par ailleurs basé sur le volontariat.</p> <p>Pour la CFDT, le groupe de travail chargé d'établir les statuts du corps des ICEAC devra prendre en compte les revendications des IESSA, afin de garantir ou améliorer l'existant IESSA dans ce nouveau corps.</p> <p>Dans l'attente de l'ICEAC, la CFDT a obtenu quelques avancées fonctionnelles pour les IESSA : les 30 emplois fonctionnels acquis lors du dernier protocole pour les CDST sont reconduits ; auxquels s'ajoutent 20 emplois fonctionnels de Chef d'unité technique accessibles aux Iessa.</p>
<p>TSEEAC : Finaliser les travaux du comité de réflexion sur la 2ème qualification (il manque une partie du 2ème volet, traitant des formations à mettre en place pour la préparation à cet examen.) Intégré dans le mandat du comité de réflexion à la demande de la CFDT mais jamais traité, ce volet sur les formations ne doit pas passer à la trappe.</p>	<p>Obtenu</p>
<p>TSEEAC : Mener une réflexion sur la mise en place de formations avec tests de connaissances permettant de capitaliser des UV dans les disciplines choisies dans le cadre de l'examen en remplacement des épreuves écrites telles qu'elles existent actuellement.</p>	<p>Accepté par l'administration mais bloqué par l'UTCAC (SATAC).</p>
<p>Réduction du montant prévu pour l'action sociale.</p>	<p>Augmentation du montant alloué par rapport à 2010 (+ 500.000 euros environ)</p>
<p>Retrait de la mesure d'allocation complémentaire de retraite encore présentée en séance le 20 juillet.</p>	<p>Refus de l'administration.</p>

L'absence d'un certain nombre de syndicats confédérés lors des négociations aura handicapé la CFDT dans son combat pour des avancées sociales concernant l'ensemble des corps. La mesure d'allocation complémentaire de retraite a vraisemblablement pâti de cette situation.

Les négociations sont terminées. Le SPAC CFDT va lancer la consultation de l'ensemble de ses sections syndicales, pour prendre la décision, à partir de ce texte, de sa signature, de son refus de signer ou de sa décision de rejeter cette version définitive du projet de protocole qui lui est soumise.

Paris, le 24 juillet 2010 – 12h00